



Caen, le 12 janvier 2024

Le Président

Monsieur Frédéric JOUGOUNOUX
Responsable de programme
CAEN LA MER HABITAT
1 PLACE JEAN NOUZILLE
CS 15227
14052 CAEN CEDEX 4

Objet : Demande d'autorisation de rejet des eaux usées / Dossier de Déclaration Loi sur l'Eau / Quartier de la Folie-Couvrechef / Caen la mer Habitat / Commune de CAEN.

Pièce jointe : Capacité résiduelle de la STEP du Nouveau Monde.

Monsieur,

Dans le cadre de la réalisation du dossier Loi sur l'eau de votre opération, vous sollicitez l'accord de Caen la mer pour le raccordement au réseau d'assainissement public du projet cité en objet.

L'opération, d'une emprise d'environ 2,3 hectares, prévoit la création de 190 logements, répartis sur 10 macrolots composés de 15% de logements individuels et plus de 80% de logements collectifs, soit environ 760 équivalents habitants.

Au regard de ces éléments, je vous confirme que le système d'assainissement existant et la station de traitement des eaux usées du Nouveau Monde située sur la commune de Mondeville, sont disposés à recevoir les effluents générés.

Ce courrier vaut donc accord pour le raccordement des eaux usées dans le réseau public à proximité immédiate de l'opération, situé Boulevard Jean Moulin.

Enfin, je vous rappelle que le projet devra respecter le règlement d'assainissement des eaux usées de la Communauté urbaine Caen la mer, ainsi que son cahier de prescriptions techniques associé. D'autre part, une délivrance technique au stade « PRO » sera nécessaire avant toute exécution de travaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président



Jean-Marie GUILLEMIN